



Vêtements d'éducation physique : espadrilles obligatoires  
(semelles non marquantes), chandail à manches courtes et short ou  
pantalon sport

1

1

1

1

1

1

1

Version approuvée par le CE du mois de mai 2020 résolution :

Veuillez identifier tous les articles de votre enfant.

### **(\*) Flûte à bec soprano et écouteurs**

Veillez noter que l'école en possède en quantité suffisante.  
Toutefois, pour des raisons notamment d'hygiène, de santé ou  
autre, le parent peut acheter ce bien pour son enfant.

Nous vous encourageons fortement à la réutilisation du matériel que  
vous avez déjà.

Veillez noter que certains articles devront être renouvelés dans  
l'année, selon les besoins de votre enfant.

Il est essentiel de respecter cette liste et de ne pas faire d'ajout.

La direction